

Un budget d'actions au service de la relance et des habitants du territoire

Malgré un contexte difficile, le premier budget du nouveau mandat tient le cap de la stabilité fiscale, de la maîtrise des charges de fonctionnement et du maintien de l'épargne. C'est aussi un budget d'action qui répond aux ambitions du territoire et aux objectifs de relance économique, tout en intégrant la dimension environnementale dans les projets.

Composé d'un budget principal et de 7 budgets annexes, le budget de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à près de 140 millions d'euros en 2021.

La stabilité fiscale :

Les taux des taxes sur les ménages et les entreprises restent inchangés depuis 2018 : 7,81 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 25,89 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste lui aussi identique en moyenne sur le territoire.

La maîtrise des charges de fonctionnement et l'épargne :

Dans le budget principal, la hausse des dépenses réelles est limitée à 0,83 %. Il convient de souligner en particulier les efforts de gestion qui permettent de maîtriser la masse salariale. Cette modération des dépenses de fonctionnement ne traduit pas pour autant une restriction des moyens. Ainsi les crédits mis en place atteignent 61 404 000 € au total contre 60 901 000 € en 2020. Ils permettent la continuité de l'action communautaire et le respect des engagements pris dans les différents domaines d'intervention de l'Agglo.

En parallèle, les recettes réelles s'accroissent de 1,5 %. Il en résulte une épargne brute qui atteint 6 398 000 € et une épargne nette qui s'améliore avec un montant prévisionnel de 2 138 000 € contre 2 087 000 € au budget 2020.

La maîtrise des charges de fonctionnement est de mise également dans l'ensemble des budgets annexes. Leur épargne nette s'avère ainsi, pour la plupart, en amélioration, ou au moins stabilisée. Elle ne connaît une légère inflexion que dans le budget des transports, compte tenu des incertitudes que la pandémie fait peser sur les recettes.

Un budget d'actions :

Avec 28 378 000 € inscrits cette année tous budgets confondus, les crédits d'équipement atteignent un niveau record depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération.

L'Agglo s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de relance. Elle donne accès à un volume de commande publique significatif dont les entreprises du territoire peuvent se saisir pour soutenir leur activité.

Elle répond en outre aux ambitions du projet de territoire avec un certain nombre d'opérations structurantes comme par exemple la Maison du Festival, l'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal, ou la construction d'un parking en ouvrage sur l'Espace Saint-Germain.

Par ailleurs, l'ensemble des domaines d'intervention est servi avec les programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine et plusieurs opérations importantes pour l'avenir : acquisition de bus et de bennes à ordures ménagères alimentaires au gaz naturel pour véhicules, déploiement des conteneurs enterrés, création et la réhabilitation de zones économiques, montée en puissance du schéma touristique, modernisation des moyens informatiques, accompagnement des communes dans leurs projets urbains et de centre bourg, etc.

La dimension environnementale :

Que ce soit dans ses budgets de fonctionnement ou d'investissement, Vienne Condrieu Agglomération s'attache à intégrer dans ses projets les enjeux environnementaux au sens large et plus particulièrement ceux de la transition énergétique. Dans les deux principales opérations d'équipement inscrites au budget, le stade nautique et le parking de l'Espace Saint-Germain, des panneaux photovoltaïques seront installés, prolongeant l'action innovante de l'Agglo sur la ZA du Rocher. Autre exemple, celui de la politique d'acquisition de véhicules : l'Agglo renouvelle une partie de sa flotte de véhicules légers avec des voitures électriques.

Dans le domaine des déchets, des crédits sont ouverts pour favoriser leur réduction : étude sur la tarification incitative, budget de communication prévu sur l'extension des consignes de tri, etc.

On retrouve aussi cette volonté d'agir pour l'environnement dans les crédits dédiés au diagnostic énergétique du bâtiment Antarès, au plan climat air énergie territorial ou encore à la réflexion sur l'économie circulaire.

L'ambitieux programme d'investissement inscrit au budget primitif 2021 conserve une structure bien équilibrée.

Il est mis en œuvre avec une part d'autofinancement encore importante, près de 30 %, grâce à la solidité de l'épargne nette dégagée en fonctionnement.

Il nécessite tout de même d'inscrire plus d'emprunt qu'en 2020 : 15 587 000 € au total, dont 13 983 000 € sur le budget principal. Il s'agit toutefois d'une hausse circonstancielle liée à trois opérations spécifiques et particulièrement coûteuses arrivant à maturité au même moment : le stade nautique, le parking de l'Espace Saint-Germain et la Maison du Festival. L'Agglo peut absorber ce pic d'emprunt sans mettre en cause son équilibre financier dans l'avenir, compte tenu de la situation favorable de sa dette (voir ci-dessous).



Au 1^{er} janvier 2021 l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération est de 61,4 M€ contre 63,5 M€ un an auparavant. Ainsi la trajectoire de désendettement amorcée dès 2019 se poursuit, avec une diminution de 2,1 M€ du capital restant dû.

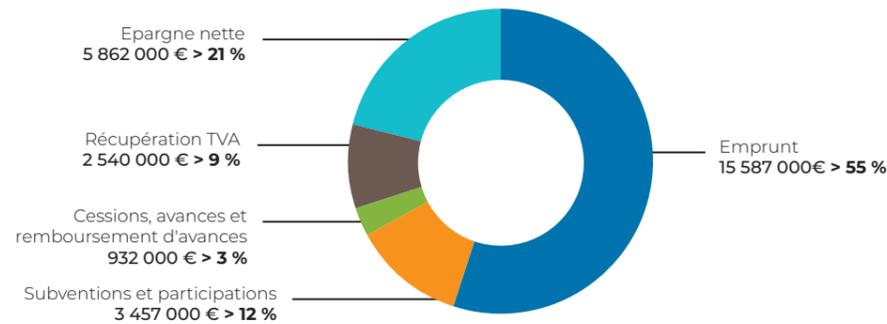
Sur le budget principal plus spécifiquement, la dette est quasiment stabilisée (+ 0,6 %).

L'endettement est également raisonnable au regard de sa durée de remboursement qui diminue par rapport à 2020 et qui se situe bien en deçà du seuil critique de 12 ans généralement admis.

Enfin la répartition entre taux fixes (sécurité) et taux variables (bénéfice des taux faibles) reste bien adaptée à la conjoncture.



Le financement de l'investissement



La dette

Un endettement raisonnable (budget principal)

> Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2021..... 36,04 millions d'euros

> Structure de la dette

Taux fixe..... 72,5 %

Taux variable..... 27,5 %

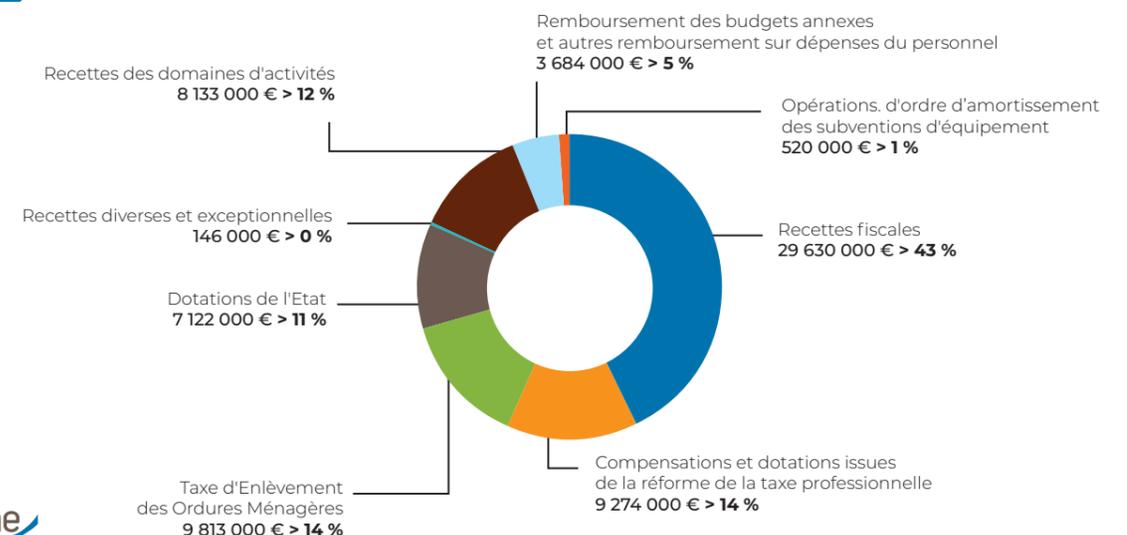
> Durée de remboursement

5 ans et 8 mois (encours de la dette / épargne brute)



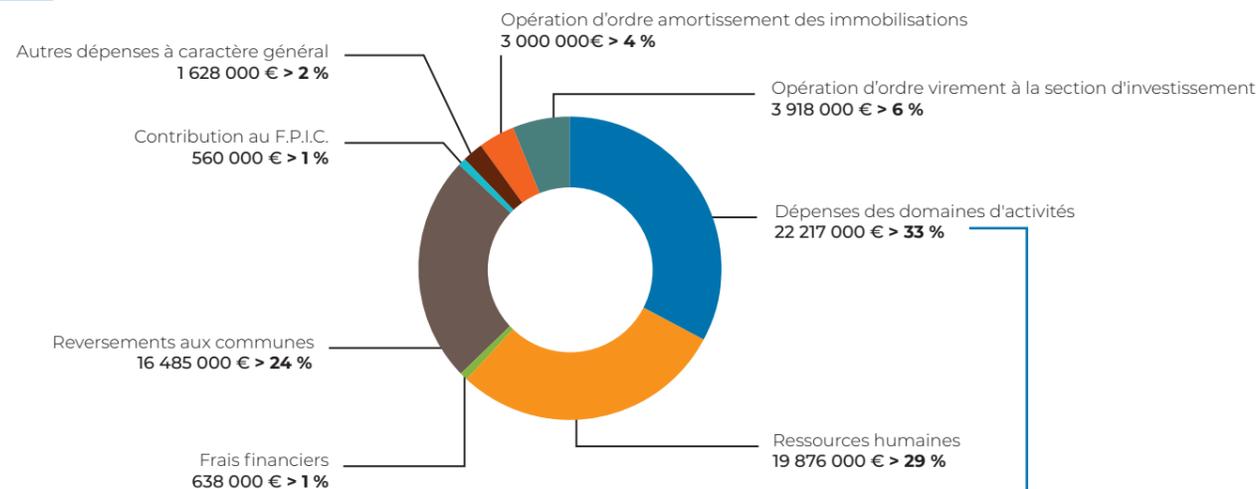
Le fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 68 322 000 € (recettes réelles et opérations d'ordre)





Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 68 322 000 € (dépenses réelles et opérations d'ordre)



Les dépenses prévisionnelles des domaines d'activités pour 2021 (hors opérations d'ordre et hors personnel)

Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 306 400 €
Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et aux zones économiques	196 800 €
Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 800 €
Emploi, formation, insertion	590 000 €
Aménagement du territoire	384 500 €
Politique de l'habitat	513 500 €
Cohésion sociale et politique de la ville	557 000 €
Jeunesse	56 000 €
Petite enfance	1 198 000 €
Service téléalarme	160 000 €
Politiques territoriales	160 400 €
Voirie communautaire	1 703 800 €
Eaux pluviales et rivières	777 000 €
Equipements sportifs	498 100 €
Piscines	376 500 €
Subvention d'équilibre au budget des transports	1 200 000 €
Environnement, nature, plan climat	268 000 €
Gestion des déchets	7 850 000 €
Maintenance du patrimoine et moyens techniques	375 200 €
Soutien aux événements intercommunaux	76 000 €
Fourrière animale	72 000 €
Contribution au service incendie	2 760 000 €



Le fonctionnement des budgets annexes

Les 7 budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 11 570 000 € pour les transports et déplacements
- 7 631 000 € pour l'assainissement
- 540 000 € pour l'immobilier d'entreprises
- 8 469 000 € pour l'eau potable (dont 2 900 000 € de redevances assainissement reversées au budget annexe de l'assainissement)
- 1 773 000 € pour les zones économiques
- 0 € pour le parc de stationnement Espace Saint-Germain (ce budget ne prévoit pour l'instant que des crédits d'investissement)
- 222 800 € pour la base de loisirs de Condrieu



L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 28 378 000 € (hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre)



- Renouvellement du matériel roulant dont 2 bus au gaz naturel pour véhicules (GNV), réseau et billetterie
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus
- Programme modes doux



- Informatique/télécommunications (services de l'Agglo et écoles)
- Dématérialisation de l'urbanisme
- Maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques



- Réseau d'assainissement et stations d'épuration
- Réseaux d'adduction d'eau potable et stations de production
- Travaux de canalisation des eaux pluviales
- Travaux eaux de ruissellement et rivières



- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Aménagement et densification du réseau des points d'apport volontaire
- Maintien à niveau des équipements, modernisation des déchèteries et travaux sur le site du quai de transfert
- Acquisition d'une microbenne à ordures ménagère au GNV
- Renouvellement des bacs et composteurs
- Actions du plan climat air énergie territorial



- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme



- Travaux sur les voies communautaires
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
- Pistes cyclables
- Réfection des voiries dans les zones économiques
- Réhabilitation des ouvrages d'art communautaires (ponts)
- Aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets
- Renouvellement du matériel de voirie



- Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal : réalisation d'un nouveau bassin et réhabilitation
- Maintien à niveau et équipement des piscines, gymnases et terrains de sport



- Aménagement de zones économiques
- Immobilier d'entreprises
- Mise en oeuvre du schéma de développement touristique
- Maison du Festival
- Base de loisirs de Condrieu
- Parking de l'Espace Saint-Germain



- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage



- Plans Locaux d'Urbanisme des communes
- Aménagements Vallée de la Gère et Vienne Sévenne